

AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES DES PRODUCTEURS FORESTIERS

PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2023–2025

Contexte

Dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier, il a été prévu de revoir et de simplifier les processus de livraison des mesures de mise en valeur de la forêt privée en misant sur la responsabilité professionnelle, de façon à accroître l'exécution de travaux sylvicoles.

Développement technologique

Orientation n° 1 Moderniser le transfert d'information

Objectifs	Actions concrètes et état d'avancement	Échéance
1.1 Créer un comité d'innovation en forêt privée Responsable : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) Collaborateurs : Acteur(-trice)s du milieu	<p>Les nouvelles technologies (données captées par drones, captation sur tablette des données de terrain, etc.) pourraient permettre d'améliorer l'efficacité.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cibler les projets technologiques d'intérêt et décrire l'état d'avancement et les retombées escomptées. • Accompagner les intervenant(e)s dans le développement de projets et les soutenir financièrement. • Établir des priorités en matière d'innovation. 	Septembre 2023
1.2 Mettre à jour le « Système d'information géoforestière et de gestion des agences » (SIGGA 2.0) Responsables : Agences Collaborateur : MRNF	<p>Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont responsables de cette plateforme informatique, et la technologie est désuète (Web).</p> <p>État d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une entente de services a été convenue pour intégrer des éléments de sécurité. • Un comité Agences-MRNF collabore au dossier. <p>Mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir les efforts nécessaires pour finaliser le déploiement du SIGGA 2.0, en faire le suivi auprès du MRNF et coordonner l'harmonisation du SIGGA 2.0 avec les logiciels externes. 	Janvier 2024
1.3 Créer une nouvelle plateforme d'échange de données Agences-MRNF Responsable : MRNF Collaborateurs : Agences	<p>La plateforme d'échange actuelle est le Système de gestion des informations des agences (GIA), et la technologie qui la supporte est désuète. Sa modernisation est nécessaire.</p> <p>État d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un comité Agences-MRNF collabore au dossier. <p>Mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer une nouvelle plateforme sous forme de site FTP « logiciel libre » pour faciliter la reddition de compte. 	Réalisé

Orientation n° 2 Simplifier le processus d'enregistrement des producteurs forestiers

Objectifs	Actions concrètes et état d'avancement	Échéance
2.1 Modifier les directives administratives en lien avec l'enregistrement Responsable : MRNF Collaborateurs : Bureaux d'enregistrement	<p>Mettre à la disposition des conseiller(-ère)s forestier(-ère)s des outils qui permettraient d'intégrer la signature électronique du ou de la propriétaire et d'éliminer toute la gestion de la documentation papier qu'occasionnent les exigences des bureaux d'enregistrement.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser les annexes administratives liées aux ententes de désignation des bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers. • Collaborer avec le ministère des Affaires municipales afin de fournir aux agences et aux conseiller(-ères) forestier(-ère)s les données cadastrales géospatiales les plus à jour pour faciliter la réalisation des plans d'aménagement forestier et l'enregistrement des producteurs. 	Juin 2023 En cours de réalisation
2.2 Déployer un nouveau processus d'enregistrement des producteurs forestiers Responsable : MRNF Collaborateurs : Bureaux d'enregistrement, partenaires	<p>La simplification de l'enregistrement des producteurs forestiers découle d'une décision prise lors du Rendez-vous de la forêt privée de 2011 et d'une recommandation du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée de 2014.</p> <p>État d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse préliminaire a été réalisée en 2021. <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité technique sur la réforme de l'enregistrement. • Optimiser le fonctionnement des bureaux d'enregistrement et le processus (délais) d'enregistrement. • Analyser le Règlement sur les droits admissibles des producteurs forestiers et proposer des modifications. 	Avril 2025 En cours de réalisation

Harmonisation des processus régionaux

Orientation n° 3

Uniformiser et simplifier les processus administratifs et la reddition de compte des agences

Objectifs	Actions concrètes et état d'avancement	Échéance
<p>3.1 Parfaire l'uniformisation et la simplification amorcée par l'adoption du cahier de références techniques et la Grille unique de taux d'investissement</p> <p>Responsables : Agences Collaborateur : MRNF</p>	<p>Il existe des différences importantes dans la gestion des prescriptions sylvicoles d'une agence à l'autre. Une simplification est requise afin de permettre plus d'équité entre les producteurs et d'assurer une cohérence entre les agences.</p> <p>Mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer certaines directives administratives provinciales, y compris un règlement sur la gestion des différends et une partie traitant de la vérification opérationnelle, dans le but d'uniformiser les procédures dans le cadre de la gestion du <i>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées</i> (PAMVFP). 	Avril 2024
<p>3.2 Mettre en place un comité sur l'optimisation de la gestion des agences</p> <p>Co-responsables : Agences, MRNF Collaborateurs : Partenaires</p>	<p>Une réflexion s'impose quant à l'optimisation de la gestion réalisée par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées afin de permettre une meilleure utilisation des ressources.</p> <p>Mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cibler les possibilités d'amélioration dans la gestion des agences. 	Avril 2025
<p>3.3 Produire des bilans annuels de performance des agences</p> <p>Responsable : MRNF Collaborateurs : Agences</p>	<p>Il avait été défini, lors du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée, qu'un bilan de performance sous forme de tableau de bord permet d'établir le portrait d'une organisation relativement à sa mission de base.</p> <p>État d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un bilan préliminaire a été produit dans le cadre du mandat du Groupe DDM. <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> Produire un bilan de chacune des agences. Diffuser les bons coups et établir des cibles. 	À tous les mois de décembre
<p>3.4 Réviser la reddition de compte administrative des agences</p> <p>Responsable : MRNF Collaborateurs : Agences</p>	<p>Sur le plan administratif, il faut uniformiser les livrables de manière à mieux comprendre l'état financier des agences.</p> <p>Mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Standardiser la reddition de compte et mettre à jour les documents en lien avec la reddition de compte des agences dans un objectif de simplification. 	Avril 2025

Orientation n° 4

Miser sur l'expertise de l'ingénieur forestier

Objectifs	Actions concrètes et état d'avancement	Échéance
<p>4.1 Favoriser l'innovation et la contribution des ingénieur(e)s forestier(-ère)s au développement de la profession en forêt privée</p> <p>Responsables : Agences Collaborateurs : MRNF, partenaires</p>	<p>Certaines agences offrent un accompagnement aux conseiller(-ère)s forestier(-ère)s accrédité(e)s, puisque certaines situations peuvent engendrer des problèmes dans la qualité des prestations.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> Orienter la vérification opérationnelle sur l'atteinte des objectifs du PAMVFP. Mettre en place des comités techniques régionaux ou suprarégionaux dont le mandat est d'analyser et de recommander des adaptations régionales proposées par un conseiller(-ère)s forestier(-ère)s. 	Avril 2024

Amélioration des processus internes

Orientation n° 5

Réviser les processus internes afin d'améliorer la prévisibilité pour les intervenant(e)s

Objectifs	Actions concrètes et état d'avancement	Échéance
5.1 Publier la grille annuelle des taux d'investissement au 30 avril Responsable : MRNF	Les intervenants souhaitent une publication rapide de la grille des taux d'aide financière au plus tard le 30 avril, afin de permettre la planification efficace des travaux. Mesures : <ul style="list-style-type: none"> • Réviser le processus de mise à jour annuelle de la grille de la valeur des traitements sylvicoles (100 %) en forêt privée, y compris une méthode simplifiée d'indexation, incluant un mécanisme de gestion des impondérables. • Déterminer le taux de participation de l'État sur un horizon prévisible de trois ans associé aux années de validité du PAMVFP. 	30 avril de chaque année
5.2 Réviser et simplifier les grilles du PAMVFP et du Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus (RRTF) Responsable : MRNF	L'important nombre de traitements complexifie la livraison du PAMVFP et du RRTF. La réduction du nombre de traitements devrait être considérée. Mesures : <ul style="list-style-type: none"> • Faire un bilan et recommander des simplifications sur le plan de la marginalité des traitements. • Solliciter la participation du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) aux travaux dans le cadre du calcul des taux sans comparables du RRTF. • Tenir une deuxième ronde de simplification des grilles. 	Avril 2024 <i>En cours de réalisation</i>

Orientation n° 6

Renforcer l'engagement du MRNF comme vecteur de changement

Objectifs	Actions concrètes et état d'avancement	Échéance
6.1 Réaliser un sondage sur la satisfaction des propriétaires forestiers Responsables : Agences	Un sondage pourrait mesurer la satisfaction des propriétaires relativement à leur connaissance des mesures d'aide, leur relation avec leur conseiller(-ère)s forestier(-ère)s, leurs attentes, leurs intentions de mise en marché, etc. Mesure : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le sondage tous les trois ans en collaboration avec les intervenant(e)s. 	Avril 2025
6.2 Mettre en valeur le partenariat en forêt privée Responsable : MRNF	Les intervenant(e)s soulignent le besoin d'un plus grand engagement de la part du MRNF. Ce dernier doit occuper une place centrale et stratégique et être au cœur du développement du PAMVFP. Mesures : <ul style="list-style-type: none"> • Produire un bilan des initiatives de la forêt privée dans les différents bilans pertinents du MRNF. • Diffuser la documentation auprès de la clientèle. • Promouvoir les actions et l'engagement des acteur(-trice)s du milieu. 	En continu